

Rapport de la commission ad hoc chargée de l'examen des motions UDC Pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte Union Pulliérane – Vaud Libre Réintroduction du ramassage des déchets encombrants

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée de l'examen des motions citées en titre s'est réunie le mardi 14 avril 2015, à 18h30, à la Maison Pulliérane.

Elle était composée de Mmes Patricia Dutoit, Véréna Kuonen (motionnaire), Annie Mumenthaler (motionnaire), Claire-Lise Tille et de MM. Alexis Bailly, Bernard Montavon, Mauro Pascale, Bernard Thilo ainsi que de Mme Karine Chevallaz, présidente.

La Municipalité était représentée par M. Marc Zolliker assisté par MM. Sylvain Gorgerat et Thierry Lassueur de la DTSI.

1. Objet des motions

La présidente rappelle les 2 motions : la première de l'UDC datant du 12 février 2015 demandant la réintroduction du ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte et la seconde de l'UP Vaud Libre du 11 mars 2015 demandant que le ramassage des déchets encombrants soit réintroduit comme par le passé.

2. Position de la Municipalité

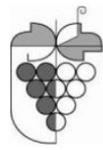
M. Marc Zolliker, Municipal, rappelle, qu'à l'origine, les mesures visant la suppression du ramassage des déchets encombrants, partie intégrante du plan de gestion des déchets de la Ville de Pully (mars 2012), fait suite à un arrêt du tribunal obligeant les communes à financer l'entier du traitement de leurs déchets par une taxe.

Le Municipal relève qu'une directive communale sur la gestion des déchets est de compétence exclusive des Municipalités. Il relève néanmoins que celle de Pully est ouverte à la discussion sur ce sujet, tout en demandant qu'une réflexion relative à la répartition des compétences entre la Municipalité et le Conseil communal se fasse.

M. Gorgerat, représentant de la DTSI, relève que depuis le 1^{er} janvier 2013 des améliorations ont été apportées :

- Introduction d'une collecte sur appel pour un coût de CHF 50.- par appel et pour 5m³. Cette mesure a généré une centaine d'appels dont 5% ont été faites à titre gratuit (personnes à mobilité réduite ou à faible revenu) ;
- Co-organisation de vide-greniers, stands d'échanges ou pose de boîtes d'échange ;
- Multiplication d'éco-points à divers endroits et quartiers de Pully (25 actuellement) afin de désengorger la déchetterie de la Perraudettaz qui est surchargée par les citoyens venant déposer de petits déchets tels que bouteilles en verre et en pet.

Il est également rappelé que les collectes selon l'ancien système étaient au nombre de 12 par an (6 collectes pour les quartiers Nord et 6 pour ceux au Sud) pour un coût total de CHF 183'000.- (nouveau système CHF 58'500). Les représentants de la Ville informent qu'après 2 ans, aucune plainte formelle ne leur a été adressée. Ils précisent qu'ils sont conscients que des mesures supplémentaires doivent être apportées et réfléchissent à diverses solutions comme par exemple la prolongation des heures d'ouverture de la déchetterie de la Perraudettaz, la possibilité de donner accès à la déchetterie de Savigny ou la construction éventuelle d'une déchetterie sur le territoire communal (contrairement à ce qui est indiqué dans la motion UDC).



3. Paroles des motionnaires

Mme Mumenthaler, motionnaire UDC, souligne le fait que M. Zolliker avait de nouveau dès le début de la discussion mis en relief que le ramassage des objets encombrants était de la compétence de la Municipalité et que dans sa grande mansuétude il acceptait cependant la discussion, donc il fermait la discussion à peine ouverte. Elle demande une réintroduction de trois ramassages au Nord et trois 3 au Sud par année du fait que la Ville en a les moyens et que c'est un service important aux citoyens. A ce titre, exprimant le mécontentement des citoyens, la motionnaire transmet à l'intention de la Municipalité, par l'entremise de M. Zolliker, une pétition forte de 171 signatures demandant une réintroduction du ramassage des déchets encombrants.

La motionnaire, Mme Véréna Kuonen, estime que le ramassage des déchets encombrants est important pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes prenant de l'âge, pour les personnes ne disposant plus d'un véhicule pour des raisons diverses, et aussi pour les personnes en situation de handicap. Elle précise que selon des statistiques chaque personne peut se trouver environ pendant 8 ans de sa vie en situation de mobilité réduite. De plus, elle rappelle qu'un grand nombre de Pulliérans sont âgés de 60 ans et plus et éprouvent de plus en plus de difficultés à se rendre à la déchetterie.

Elle informe qu'après avoir réalisé personnellement un sondage téléphonique, le besoin est avéré.

4. Débat de la commission

Un commissaire rappelle que ce sujet relève de la compétence de la Municipalité, car il s'agit d'une problématique de salubrité publique. Il relève également que l'ancien système générait un trafic important accompagné d'un sentiment d'insécurité. Pour lui, la solution actuelle est satisfaisante, du fait que le service proposé se fait sur appel et que les objets sont récupérés directement au domicile du demandeur. Il n'y a donc plus de déchets sur la voie publique au contraire de la situation précédente ayant abouti à des dérives quant à la qualité des déchets et aux désagréments occasionnés.

D'autres commissaires relèvent que des citoyens se sont organisés par immeuble afin de grouper leurs déchets encombrants et que l'appel se fait pour l'immeuble entier favorisant la solidarité. Il est également relevé que les boîtes d'échanges sont utiles mais ne concernent pas les déchets encombrants ou que l'utilisation d'internet permet un recyclage d'objets sans avoir à se déplacer.

Un commissaire relève le paradoxe entre la promotion de la mobilité douce par la Municipalité et le fait de demander aux habitants d'utiliser leur véhicule pour se rendre à la déchetterie. Il lui est indiqué que la mesure de l'appel téléphonique répond à cette problématique.

5. Vote et conclusion

Le vote sur les deux motions est effectué séparément.

Motion UDC Pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte

En faveur du renvoi à la Municipalité : Pour : 2 Contre : 7

En faveur du classement : Pour : 7 Contre : 2.

Motion Union Pulliérane – Vaud Libre Réintroduction du ramassage des déchets encombrants

En faveur du renvoi à la Municipalité : Pour : 2 Contre : 7

En faveur du classement : Pour : 7 Contre : 2.

Suite à ce vote, les deux motionnaires annoncent à tour de rôle, la rédaction d'un rapport de minorité.

En conclusion, Monsieur le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, la commission vous recommande le classement des deux motions.

Pully, le 23 avril 2015

Karine Chevallaz
Présidente de la commission